

Taxe sur les salaires : possibilité de recourir au report du paiement des acomptes de juillet et août 2020.

Toujours à la suite des conséquences économiques de la crise sanitaire liée au COVID-19, le ministère de l'économie prolonge pour les entreprises, la possibilité de recourir au report des taxes sur les salaires à payer pour les mois de juillet et août 2020.

Ces taxes et leurs acomptes devant normalement être acquittées pour les dates du 15 septembre et 15 octobre 2020, leurs versements pourront donc être décalés en octobre et en novembre 2020.

Pour rappel, l'administration fiscale avait déjà accordé la possibilité de reporter le dépôt des relevés de versement provisionnel de taxe sur les salaires des mois de mars, avril, mai et juin 2020 au 15 juin, 15 juillet, 15 août et 15 septembre de cette même année.

Plus d'informations sur le sujet en [un clic !](#)



Pour plus d'informations, CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE !